

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 28 juin 2023

45 - 2023 <sup>a</sup>

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SEGUIER Virginie à DUIHAYER-GARBOT Yvette,

Absent : BENEZECH Claude. RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 avril 2023 par laquelle il avait procédé à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose d'ajouter la subvention suivante :

Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	1 000.00 €
	Animations	1 000.00 €
	Encadrement	450.00 €

Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions. Les subventions en vert seront versées seulement après la réalisation de la manifestation concernée et pour l'accueil d'un emploi civique par l'association.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

